

formation

Activités sociales et de loisirs adaptées à l'autonomie de la personne aidée



OBJECTIFS

Identifier et mettre en place des activités adaptées à la personne accompagnée



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

20 heures



NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum



SANCTION DIPLOME

Attestation de fin formation

Programme de la formation

- ✓ Connaître les activités favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social
- ✓ Accompagner une personne à mobilité réduite dans ses déplacements en toute sécurité
- ✓ Prévenir l'isolement grâce aux nouvelles technologies

Cette formation labellisée IPERIA est prise en charge par l'OPCA.